



**ACADÉMIE  
DE REIMS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Marne

Groupe départemental ELV

n° 01-2021

Affaire suivie par :

Catherine Lemoine

Tél : 03.26.69.58.33

Mél : [eile51@ac-reims.fr](mailto:eile51@ac-reims.fr)

7, rue de la Charrière

51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Châlons-en-Champagne, le 11 mai 2021

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'Education nationale de la Marne  
à

Mesdames et messieurs les directeurs  
des écoles élémentaires publiques et privées

S/C mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'Éducation nationale chargés des circonscriptions  
du 1er degré

**Objet : enseignements internationaux des langues étrangères (EILE) : préparation de la rentrée scolaire 2021\_2022**

Les enseignements internationaux des langues étrangères (EILE) vont se poursuivre à la rentrée 2021 dans le département de la Marne. Ils concerneront les langues arabe et turque.

Cet enseignement optionnel de langue vivante étrangère est ouvert à tout enfant, **scolarisé du CE1 au CM2** et dont la famille souhaite l'inscription. Les cours durent 1h30 par semaine, en plus des heures de classe obligatoires.

La préparation de la carte scolaire pour l'année scolaire 2021-2022 va se dérouler du **3 au 27 mai inclus**, selon les modalités suivantes :

- Transmission aux écoles du formulaire national d'inscription destiné aux familles (annexe 1). **Ce document ne peut en aucun cas être modifié.** Vous trouverez également en pièce jointe un courrier accompagnant le formulaire afin d'expliquer aux familles la nature du dispositif EILE (annexe 2).
- Recensement auprès des familles des intentions d'inscription à l'enseignement optionnel d'EILE, exclusivement via la distribution du formulaire national d'inscription, qui doit être dûment complété et signé par chaque famille ou représentant légal souhaitant inscrire un élève dans le dispositif EILE pour l'année 2021-2022.
- Collecte des formulaires d'inscription complétés et signés : ceux-ci seront conservés au niveau de l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022.
- Envoi à l'IEN chargée du dossier ELV, pour chaque langue, du nombre d'élèves souhaitant s'inscrire, assorti des précisions suivantes : 1<sup>ère</sup> inscription, reconduction, changement de langue. Vous trouverez en pièce jointe un tableau qui vous permettra de recenser ces informations (annexe 3). Ce document sera à transmettre sur la boîte mail dédiée aux EILE : [eile51@ac-reims.fr](mailto:eile51@ac-reims.fr)

Je tiens à vous préciser l'importance de la fiabilité des données que vous transmettez aux services académiques compétents et à l'inspectrice de circonscription chargée du dossier EILE.

Je vous remercie du soin que vous apporterez à la collecte des renseignements qui permettront de préparer la prochaine rentrée scolaire dans les meilleures conditions en ce domaine. La carte scolaire des enseignements internationaux de langues étrangères sera transmise aux inspecteurs de l'Education nationale après décision du Ministère de l'Education nationale.

  
Bruno Claval